

## ■ Conseil d'UFR de Droit & de Science politique du 6 mai 2014

### **Motion du Conseil d'UFR votée à l'unanimité**

Le Conseil de l'UFR de Droit et Science Politique, réuni le 6 mai 2014, a exprimé, à l'unanimité de ses membres, sa plus ferme opposition au projet de COMUE entre les Universités Paris 8 et Paris Ovest.

Les points suivants, tels qu'ils sont relayés par la lettre ministérielle du 24 avril 2014, suscitent de la part des membres du Conseil la plus vive inquiétude, notamment sur :

- L'étendue et la nature exacte des transferts de compétence impliqués par la COMUE, en particulier la reconfiguration imposée des logiques de recherche et des écoles doctorales, la réduction drastique et inacceptable du nombre de thèses non financées, la rationalisation arbitraire de l'offre de formation et de l'ensemble des moyens.
- L'étendue des pouvoirs et la composition du Conseil d'administration de la COMUE, principalement la mainmise sur les moyens et sur la distribution de la dotation budgétaire ministérielle des Universités Paris 8 et Paris Ovest.

Face à ces dangers, les membres du Conseil demandent à l'équipe présidentielle de présenter, lors des débats sur les statuts de la COMUE, un projet alternatif d'association.